

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : **16**  
Nombre de présents : **09**  
Nombre de votants : **12**

L'an deux mil vingt-cinq le 22 octobre à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COQUELIN André, Maire.  
Date de la convocation : 17 octobre 2025

**PRÉSENTS :** MMES et MM COQUELIN André, PREAUD Freddy, GIVRAN Sébastien, FEUILLATRE Catherine, MARGOUT Gérard, FARRUGIA Martine, THURNE Dominique, BAZIL Marine, JARRY Alice

**ABSENTS EXCUSES :** Mme ZIMMERLIN Francine donne pouvoir à M. PREAUD Freddy  
Mme MARECHAL Laëtitia donne pouvoir à M. GIVRAN Sébastien  
Mme BRIANCEAU Aline donne pouvoir à Mme BAZIL Marine  
M. LOR Jean-Michel  
M. MARAIS Sébastien

**ABSENTS :** M. CHAIGNEPAIN Frédéric  
M. RIMBAULT Maxime

M. THURNE Dominique a été élu secrétaire de la séance.

### **OBJET : Avenant n°1 au marché public « aménagement de la traversée du bourg »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le marché public relatif à l'aménagement de la traversée du bourg a été attribué à l'entreprise GTP (lot 1) pour un montant initial de 1 593 443,22 € HT, selon les conditions définies dans l'offre retenue.

Durant la phase opérationnelle, plusieurs ajustements ont été nécessaires :

- des modifications techniques nécessaires à la bonne réalisation des travaux,
- des contraintes imprévues rencontrées en cours de chantier,

Il est proposé de conclure un avenant n°1 au lot 1 du marché de la façon suivante :

Montant de l'avenant : 43 429,67 € HT, soit un nouveau montant total de 1 636 872,89 € HT (+ 2,72 %)

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) :**

- Approuve** l'avenant n°1 du lot 1 au marché public « Aménagement de la traversée du bourg » tel que présenté ci-dessus ;
- Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant ainsi que tous les documents relatifs à l'application de la présente délibération.

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie conforme  
Le Maire,  
André COQUELIN**

Signé électroniquement par : André Coquelin  
Date de signature : 23/10/2025  
Qualité : Maire de l'Aiguillon sur Vie



Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la télétransmission  
En Sous-Préfecture le  
Publié et/ou notifié le

23 OCT. 2025